



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 10 mars 2020

convocation des conseillers : 04.03.2020 : annonce publique de la séance

Présents : Mmes/MM. : Gaston GREIVELDINGER, bourgmestre, Nicolas PUNDEL, François GLEIS, échevins, Maryse BESTGEN-MARTIN, Nicole D'ANGELO, Jean-Marie DURRER, Laurent GLESENER, Jean-Claude ROOB et Betty WELTER-GAUL, conseillers,
Christian MULLER, secrétaire.

Absents : Mmes/MM. Martine DIESCHBURG-NICKELS, Marc FISCHER, Léandre KANDEL et Claire REMMY, conseillers (excusés).

Point n° 4 : Suppression du règlement-taxe relatif au Bus@Stroossen.

Le conseil communal :

Vu la délibération du conseil communal du 29 septembre 2008 arrêtant le règlement-taxe relatif au service Bus@Stroossen approuvée par le ministre de l'Intérieur le 18 décembre 2008 sous le n° 4.0042-31068.

Vu la délibération du conseil communal du 13 mai 2015 portant modification du règlement-taxe relatif au service Bus@Stroossen approuvée par le ministre de l'Intérieur le 26 juin 2015 sous le n° Mi-DFC-4.0042/NH (41468).

Considérant que la gratuité des transports publics a été introduite à partir du 1^{er} mars 2020 et que le collège échevinal propose de s'associer à cette initiative pour le service Bus@Stroossen en abrogeant le règlement-taxe afférent.

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.

Après délibération conformément à la loi, avec toutes les voix

décide

d'abroger le règlement-taxe modifié du 29 septembre 2008 relatif au service Bus@Stroossen avec effet au 15 mars 2020 afin de rendre le service gratuit.

Strassen, date qu'en tête - suivent les signatures.
Pour expédition conforme - Strassen, le 11 mars 2020
le bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié par la présente que la délibération ci-dessus, approuvée par le ministre de l'Intérieur en date du 30 juin 2020 (référence 832xa6c89/DZ) a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Strassen, le 9 juillet 2020
le bourgmestre, le secrétaire,